

Déclaration trimestrielle de ressources





A déclarer sur le www.caf.fr / www.msa.fr ou à nous renvoyer dans les plus brefs délais

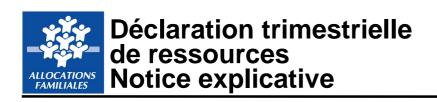
R.843-1 du code de la sécurité sociale Art. R.262-7 du code de l'action sociale et des familles

MOIS CONCERNES:	07/2019 - 08/2019	9 - 09/2019					
Votre situation familiale :							
la situation n'a pas cha	ngé						
la situation a changé de	epuis le	voici	la nouvelle situat	ion :			
Pour chaque membre de v	otre foyer, déclarez le	s ressources perçue	s chaque mois (s	ans les centimes), n'i	ndiquez pas les pres	stations versées	
par la Caf/MSA.							
	Nom :	Nom:		Nom:			
	Prénom :	Né(e) le :		Prénom :	Né(e) le :		
Ressources	07/2019	08/2019	09/2019	07/2019	08/2019	09/2019	
Salaire				€			
Indemnités chômage	[€					
Pensions alimentaires reçues	[€]□□□€	
Si autres ressources, précisez :		□□□□€	€		€]□□□€	
Aucune ressource (cochez la case)							
Argent placé		□□□□□€			€		
	Nom : Prénom :	Né(e) le :		Nom : Prénom :	Né(e) le :		
Ressources	07/2019	08/2019	09/2019	07/2019	08/2019	09/2019	
Salaire	€		€				
Indemnités chômage							
Pensions alimentaires reçues		€	€		€ _	_ _ _ €	
Si autres ressources, précisez :		€	€	€]	
Aucune ressource (cochez la case)							
Argent placé			€			€	
Si vous ou un membre de	votre foyer ne perceve	ez plus l'une des res	sources déclarée	s, ni aucune ressourc	e qui la remplace, p	récisez :	
qui :		-				ـــــا لــــ	
Je certifie sur l'honneur que	les renseignements four	nis dans cette déclara	ation sont exacts. J	e m'engage à signaler	à ma Caf/MSA tout ch	angement dans ma	
situation familiale ou profess		naissance que cette d	déclaration fera l'ob	jet d'un contrôle auprè	s du Conseil général,	de Pôle emploi, de	
service des impôts et de l'As _l							
	A	le	Signature (OBLIG	ATOIRE) du demandeur (ou d	le son représentant) ou du conjoir	nt, concubin(e) ou pacsé(e)	
La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles L.262-51 et L.262-52 du Code de l'action sociale et des familles - Article L.114-17 du code de la sécurité sociale -	Ne rien inscri	re au verso					
Article 441-1 du Code pénal). La Caf/MSA vérifie l'exactitude	Vos données personnelles sont traité Certaines de ces informations peuve Au titre de la loi n° 78-17 du 6 janviel	nt être transmises à nos partenai	res, dans le cadre de nos mis			nations qui vous concernent.	

Emplacement réservé à la Caf

Date demande : 02/12/2019 AYMERIC ARTERO P10 05485311 MAT 2246810 A -PAGE 1/1 IDX X 3201901 F 311 -









Votre déclaration doit nous parvenir dans les plus brefs délais, datée et signée. Vos droits en dépendent.

Comment remplir votre déclaration ?

■ Si votre situation ne correspond plus à celle indiquée :

• cochez la case « la situation a changé depuis le ... » en indiquant la date de ce changement et la nouvelle situation familiale (naissance, divorce ...)

Utilisez une feuille à part pour nous signaler le changement concernant :

- une nouvelle adresse;
- les conditions de logement (hébergement à titre gratuit, location, élection de domicile ...) ;
- une situation professionnelle (activité salariée, non salariée, création ou reprise d'entreprise, contrat unique d'insertion, stage de formation rémunéré ou non, cessation ou début d'activité ...);
- toute autre situation : études, maladie, congé parental, sabbatique, sans solde, contrat de volontariat, service civique, hospitalisation, détachement...

Pour vous ou les autres membres de votre foyer : précisez le nom et prénom de la ou des personnes concernées, la nature et la date de ce changement.

■ Indiquez toutes les ressources perçues chaque mois par vous-même et l'ensemble des membres de votre foyer mentionnés sur la déclaration (sans préciser les centimes d'euros).

Cumulez les montants d'une même nature perçus pour un même mois par une même personne et indiquez le total dans la colonne. (Exemple: vous avez deux contrats de travail. Vous devez cumuler vos deux salaires et les indiquer sur la ligne « salaires »)

Si vous devez déclarer d'autres natures de ressources que celles indiquées sur la déclaration :

• une ligne supplémentaire « si autres ressources, précisez ... » est prévue à cet effet dans la déclaration.

Reportez sur cette ligne, les codes correspondants figurant sur la liste, puis indiquez le montant pour chaque mois concerné (Exemple : vous percevez des indemnités journalières maladie et des salaires. Vos salaires sont à indiquer sur la ligne « salaires » et vos indemnités sur la ligne « autres ressources » en indiquant le code : « MAL »).

Si vous devez déclarer des ressources pour d'autres personnes non mentionnées sur la déclaration :

- utilisez les tableaux vierges ;
- indiquez le nom, prénom et date de naissance des personnes concernées et leurs ressources.

Si vous ou l'un des membres de votre foyer ne disposez d'aucune ressource :

• cochez seulement la case « aucune ressource » et n'inscrivez rien dans les autres cases.

Si vous avez à nous indiquer des ressources pour plus de quatre membres du foyer et/ou d'autres natures de ressources :

• indiquez sur une feuille à part le nom, prénom et date de naissance des personnes concernées et la nature de ces ressources pour chacun des trois mois demandés.

IMPORTANT:

- N'attendez pas de recevoir votre déclaration trimestrielle de ressources pour signaler à votre caisse un changement professionnel, familial ou de conditions de logement pour vous ou un membre de votre foyer.
- N'inscrivez rien ou verso de la déclaration trimestrielle.
- Ne joignez aucun autre document à votre déclaration et à votre éventuelle feuille d'informations complémentaires.



22468103201900000000

LISTE DES NATURES DE RESSOURCES

NATURES DE RE	SSOURC	ES INDIQUÉES SUR VOTRE DÉCLARATION		
Nature des ressources imposables ou non (y compris celles perçues à l'étranger)		Vous devez déclarer avec ce code		
Salaires		Ne remplissez pas cette ligne si vous êtes non salarié. - Le montant net avant retenues et saisies de tous les salaires, y compris : les traitements et salaires pour les artistes-auteurs, la rémunération intégrale des apprentis, des personnes en contrat de professionnalisation, des assistants maternels, des gérants salariés minoritaires ou égalitaires en cas d'affiliation au régime général, des contrats aidés (Cec et Cui dont Cae et Cie) et des Cava, les rémunérations sous forme de Cesu, le montant des bourses d'études ou de recherche imposables, pécule versé par les OACAS (Emmaüs). - Les heures supplémentaires et heures complémentaires. - Les indemnités perçues au titre d'un contrat de volontariat dans les armées y compris gendarmerie. - Rémunération garantie en Esat. - Revenus des élus locaux déclarés en «traitements et salaires» auprès des servic fiscaux (hors FRFE).		
Indemnités de chômage	СНО	- Le montant des allocations chômage versées par Pôle emploi ou un autre organisme, avant retenue et saisie ⁽¹⁾ , PTS (Prime Transitoire de Solidarité).		
Pensions alimentaires reçues		 - Les pensions reçues pour vous-mêmes et/ou votre conjoint et/ou vos enfants, versées à l'amiable ou suite à une décision de justice (contribution aux charges du mariage, prestation compensatoire, pensions alimentaires versées par un ex conjoint ou le parent des enfants); - Les sommes versées régulièrement par les parents. 		
Aucune ressource		Cochez cette case si vous n'avez aucune ressource pour le mois concerné.		
RUBRIQ	UE «SI AL	JTRES RESSOURCES PRÉCISEZ»		
Revenus de stage et de formation professionnelle	STG	- Les rémunérations de stage y compris celles payées par le Pôle emploi (Aref : Allocation de Retour à l'emploi-formation et Rsp : Rémunération des stagiaires du public)		
Revenus des professions non salariées du régime général : - Travailleurs indépendants - Auto-entrepreneurs, artistes auteurs et vendeurs à domicile indépendants (VDI ayant opté pour le régime forfaitaire) ⁽²⁾		- Le montant du chiffre d'affaires après abattement fiscal applicable à l'activité. Pour le non salarié et l'auto-entrepreneur : 71% pour la vente de marchandises en l'état ou transformées. Pour la prestation de services : 50%. Pour les professions libérales : 34%. Pour les artistes auteurs ⁽²⁾ : 34% sur les BNC. Pour les VDI : soit 71% sur les BIC, soit 34% sur les BNC.		
Aidants familiaux	RNS	- Dédommagement perçu en tant qu'aidant familial.		
Revenus des professions non salariées du régime agricole	RNS	- Si vos revenus professionnels sont soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des BIC/BNC : montant du chiffre d'affaire après abattement applicable à l'activité : - pour la vente de marchandises en l'état ou transformées : 71 % - pour les prestations de service : 50 % - pour les professions libérales et pour les artistes auteurs ⁽²⁾ : 34 % sur les BNC. - Si vos revenus professionnels sont soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices agricoles : contactez votre caisse de MSA ou votre Caf.		
Retraites, pensions, rentes		- Le montant net avant retenues et saisies ⁽¹⁾ , des pensions de retraite, de préretrai progressive ou totale, de réversion, des rentes d'accident du travail, des rentes et pensions d'invalidité, des rentes viagères, de l'Aer (Allocation Equivalent Retraite), allocation veuvage.		
Indemnités journalières pour maternité, paternité, adoption		- Le montant des indemnités journalières perçues avant retenues et saisies ⁽¹⁾ .		
Indemnités journalières maladie, maladie professionnelle, accident du travail		- Le montant des indemnités journalières de la Sécurité sociale avant retenues et saisies ⁽¹⁾ .		

Emplacement réservé à la Caf

Date demande: 02/12/2019 AYMERIC ARTERO P10 05485311 MAT 2246810 A -IDX X 3201901 F 311 -PAGE 2/2



⁽¹⁾ Retenues et saisies : acomptes, retenues pour remboursement de prêt, pour règlement de dettes alimentaires ou celles effectuées en remboursement de trop-perçu d'indemnités (chômage, Sécurité sociale).

(2) Selon le régime d'imposition de vos revenus (droits d'auteur ou revenus non salariés BNC), mentionnez vos revenus dans une seule catégorie : en salaires (SAL) ou en

revenus des personnes non salariées (RNS).